

DONS D'ORGANES



© Beombjorn



Pourquoi donner ?

Le premier objectif est de sauver des vies. Les greffes de rein sont les plus fréquentes, suivies des greffes de foie, loin devant les greffes de cœur ou de poumon. Sans greffe, certains malades n'ont aucune chance de survie. D'autres permettent de vivre aussi normalement que possible : la greffe d'un rein de vivre sans dialyse, celle de pancréas de se passer d'injections quotidiennes d'insuline. Les greffes composites -où plusieurs tissus sont greffés pour reconstituer des mains, des avant-bras, un visage, etc.- permettent de sortir d'une situation de handicap majeur. Enfin, de nombreuses greffes de tissus sont possibles...

Comment cela se passe en pratique ?

L'Agence de Biomédecine attribue les organes prélevés selon des règles strictes basées sur l'équité. Seuls les cas compliqués et les urgences vitales dans lesquelles les chances de trouver des greffons sont très réduites sont soumis à des experts qui peuvent donner une place prioritaire à certains receveurs.

Qui peut donner ?


De son vivant : ne peut être «donné» qu'un rein ou un lobe du foie, à un proche (lien familial ou affectif durable).

Après le décès : le don est possible à condition que les organes n'aient pas souffert (en cas de mort encéphalique après un grave traumatisme crânien ou un accident vasculaire cérébral massif, voire après un arrêt cardiaque).

Comment s'y prendre ?

A moins de s'être inscrit sur le registre national des refus et d'avoir clairement exprimé son refus à ses proches, il existe un consentement présumé au don d'organe, même si en pratique l'avis de la famille est toujours demandé.

Léa, 22 ans



«Je ne dois ma survie qu'à la greffe de cœur. Je ne connais rien de mon donneur, mais je mets un point d'honneur à avoir une excellente hygiène de vie afin de garder son cœur en forme et en vie le plus long-temps possible : c'est ma façon de le remercier»

Où s'informer pour donner ?

France ADOT
La Fédération des Associations pour le Don d'Organe et de Tissus humains est un mouvement civique national qui s'est donné pour mission de promouvoir le don d'organe, de tissus et de cellules. Vous souhaitez demander une carte de donneur ? Consultez le site:



FRANCE ADOT www.france-adopt.org

Etablissement Français du Sang
C'est l'opérateur unique de la transfusion sanguine. Placé sous la tutelle du Ministère de la Santé, sa mission première est d'assurer, grâce à ses 17 établissements régionaux, l'autosuffisance de la France en produits sanguins, afin de répondre aux besoins d'un million de malades.



www.etalblissement-francais-du-sang.fr
www.dondusang.net

Agence de Biomédecine :
Relevant du Ministère de la Santé, elle a en charge les prélèvements et la greffe dans notre pays. Elle représente donc l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques pour ces questions.



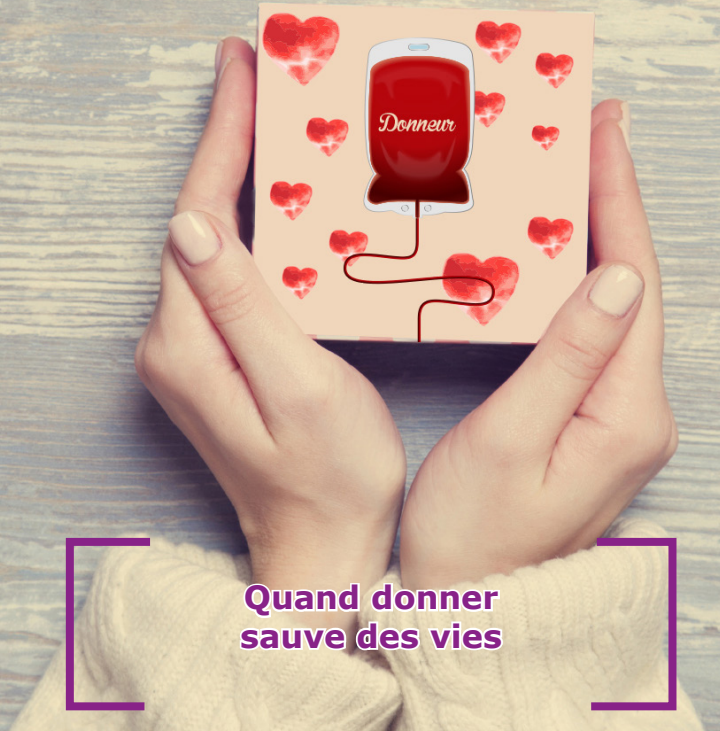
agence de la biomédecine www.agence-biomedecine.fr



La santé gagnante



Le guide des dons : organes, sang, plaquettes, moelle



Quand donner sauve des vies

Document non contractuel/01-12-2015/ Réalisation : Carte Blanche Partenaires - RCS 379 301 518 - 38 rue La Bruyère 75009 Paris/ Source images : Fotolia - Couverture : @Masonstock



De quoi s'agit-il ?

De sauver des vies tout simplement ! Ces dons sont irremplaçables, aucun traitement ni médicament de synthèse ne pouvant se substituer aux produits sanguins et aucun matériel technique n'étant aussi performant que la plupart des organes humains.

Quel est l'intérêt ?

Sauver des vies... Et aussi offrir une qualité de vie plus acceptable. Par exemple, faire une hémodialyse à l'hôpital plusieurs fois par semaine, en cas d'insuffisance rénale terminale, représente une très lourde contrainte qui cesse en cas de greffe de rein.

Les chiffres : en 2014, près de 54 700 Français étaient porteurs d'un organe greffé remplissant parfaitement son rôle d'organe substitut. Mais il reste beaucoup à faire : chaque année plus de 19 000 personnes attendent de recevoir un organe, mais seulement un tiers est greffé. Conséquence : près de 500 personnes en attente d'un greffon décèdent avant d'avoir été appelées. Concernant les produits sanguins, près de 3 millions de dons de sang sont recueillis annuellement dans les 143 sites de prélèvement et les 40 000 collectes mobiles organisées sur tout le territoire : c'est tout juste suffisant pour couvrir les besoins.

La règle d'or : en France, les dons d'organe, de tissus ou de produits sanguins sont anonymes et gratuits. Toutes les précautions sont prises pour que le don se fasse sans pression ni contrainte. Néanmoins, s'il n'est pas possible de connaître l'identité d'un receveur pour un don d'organe ou de tissus, il est au moins possible de savoir si la greffe a réussi.

Don de sang et des plaquettes

Pourquoi donner ?

Sachant que la « durée de vie » du sang est limitée à 5 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges et plusieurs mois pour le plasma (partie liquide du sang, riche en protéines), les nouveaux donateurs sont tous bienvenus. Les besoins existent toute l'année : pour faire face aux accidents de la route (avec un pic en été), pour les interventions chirurgicales à risque hémorragique et pour les accidents ou maladies ne pouvant être traités sans recours à la transfusion.

Comment donner en pratique ?

Il suffit de se rendre dans un centre de collecte pour s'inscrire. Après un questionnaire à remplir, un entretien «pré-don» avec un professionnel de la santé permet de vérifier l'absence de contre-indication majeure, comme avoir déjà contracté une hépatite virale, prendre un traitement fluidifiant du sang, etc. Un prélèvement est réalisé. Ce n'est que si ces analyses sont normales que les poches de sang correspondantes entrent dans le circuit de la distribution où un étiquetage très strict en garantit la traçabilité.

Qui peut donner ?

Toute personne âgée de 18 à 65 ans en bonne santé peut donner son plasma et ses plaquettes (jusqu'à 70 ans pour le don de sang). Il est possible de donner son sang de façon spontanée ou sur appel de son centre de transfusion en cas de besoin accru.

A quel rythme ?

Le sang total -globules rouges, plasma et plaquettes- peut être prélevé au maximum 6 fois par an pour les hommes et 4 fois chez les femmes, avec un intervalle d'au moins 8 semaines. Le don de plasma peut se faire jusqu'à 24 fois par an avec un intervalle de 2 semaines entre deux prélèvements. Celui de plaquettes 12 fois par an avec un intervalle d'au moins 4 semaines.



Thierry, 26 ans

« J'ai été blessé dans un grave accident de la route. C'est à ce moment que j'ai compris combien donner son sang était vital. C'est si simple que ça devrait être un réflexe ! »

Don de moelle

Pourquoi donner ?

Pour des malades atteints d'une maladie du sang, comme la leucémie. La moelle osseuse fournit les cellules souches à l'origine des globules rouges, globules blancs et plaquettes. En dehors de la famille, la chance de trouver un donneur compatible est de une sur un million, d'où le besoin d'un nombre élevé de donateurs.

Comment donner en pratique ?

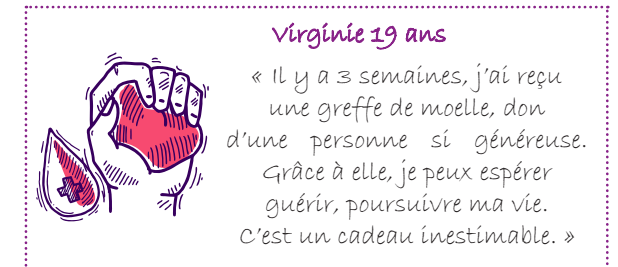
Après pré-inscription en ligne sur <http://www.dondemoelleosseuse.fr/demande-inscription>, rendez-vous est pris avec un médecin du centre d'accueil le plus proche. Une prise de sang permet d'établir la carte d'identité génétique (typage HLA) et l'inscription sur le registre national des donateurs (plus de 240 000 donateurs potentiels).

Qui peut donner ?

Les personnes de 18 à 50 ans en bonne santé ne suivant aucun traitement. En cas de sollicitation, la confirmation du consentement au Tribunal de Grande Instance représente une garantie supplémentaire de libre consentement. Encadré : le don de sang de cordon, prélevé dans les minutes suivant un accouchement, est une alternative à la greffe de moelle osseuse car il contient les mêmes cellules. Il est proposé dans les maternités du Réseau Français de Sang Placentaire dépendant de l'Agence de Biomédecine.

A quel rythme ?

Avec une chance sur un million d'être compatible, rares sont les personnes appelées pour un don de moelle osseuse. Lorsque cela se produit, le prélèvement est programmé sous un à trois mois. La moelle osseuse peut être prélevée sous anesthésie générale dans la partie postérieure de l'os du bassin. Elle peut aussi être prélevée dans le sang après un traitement par lequel un médicament est injecté pendant 4 à 5 jours en sous-cutané afin de faire sortir les cellules de la moelle osseuse vers le sang. Le don se passe alors en ambulatoire, comme pour un don de plaquettes.



Virginie, 19 ans

« Il y a 3 semaines, j'ai reçu une greffe de moelle, don d'une personne si généreuse. Grâce à elle, je peux espérer guérir, poursuivre ma vie. C'est un cadeau inestimable. »